Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260320-DEL_21DU200326-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Année 2026 – N°2026-21

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 16 mars 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 18

18 Présents : JOULAUD Hélène, DENIEL Michel, FEON Joël, GODARD Pierre, BARBETTE Olivier, BADIER David, GÉLÉBART Pascale, HALLOUX Christophe, GAUTTIER Tiphaine, COURTOIS Karine, MARCHAND Sébastien, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, TROPÉE Virginie, BAGUET Sébastien, FERRIERE Nicolas, FAUSTIN Céline, DUPETITPRE Alicia

1 Absent excusé : CHYRA Sarah

1 Procuration : SARAH CHYRA a donné procuration à OLIVIER BARBETTE

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

DEL N°2026-21 : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nomenclature : 5.3

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.
Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal n° 2026-20 en date du 20/03/2026 fixe à 7, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Une liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :
Liste : CHYRA Sarah, GODARD Pierre, JOULAUD Hélène, GAUTTIER Tiphaine, FEON Joël, DENIEL Michel, BODIN Aurélie

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260320-DEL_21DU200326-DE

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : **19**
À déduire *(bulletins blancs)*: **0**
Nombre de suffrages exprimés : **19**
Nombre de suffrages obtenus : Liste CHYRA Sarah 19

La liste CHYRA Sarah a obtenu les 7 sièges.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :
CHYRA Sarah, GODARD Pierre, JOULAUD Hélène, GAUTTIER Tiphaine, FEON Joël, DENIEL Michel, BODIN Aurélie

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

